

DEMANDE DE RESERVATION

M..(nom et prénoms)

demeurant à..... département.....

n° rue

agissant en son nom personnel

ou au nom et pour le compte de (nom, prénoms, liens de parenté)

sollicite du Foyer de la Visitation, 3, rue de l'Abbatiale 14000 CAEN représentée par la directrice de son logement foyer étudiant : Sœur Marcelle-Thérèse Colin ou Sœur Marie-Clara Nguyen l'attribution, à l'intérieur du logement-foyer d'une chambre meublée pour l'année scolaire prochaine à compter du premier septembre 2023 pour se terminer le 30 juin 2024.

Le demandeur verse dès à présent

- le montant des frais de constitution de dossier ainsi qu'une participation à l'accès d'Internet et à son entretien s'élevant à **120,00 €**

(Cette somme constituant des frais réels estimés forfaitairement est **définitivement** acquise au Monastère)

- un dédit (un mois de loyer) s'élevant à la somme de **0 .00 €**

Il est précisé

- que ce **débit est acquis au Foyer de la Visitation si le signataire se désiste** ou renonce à sa demande, quelle qu'en soit la cause.
- que ce **débit est acquis au Foyer de la Visitation** en cas de renvoi pour faute grave en cours d'année.
- qu'il sera restitué par le Foyer en cas de refus de sa part de faire droit à ladite demande
- qu'en cas d'acceptation de la demande, il sera imputé suivant les conditions prévues au bail qui sera signé sous l'article 6 " Dédit "

Pour permettre à la directrice du foyer de prendre une décision, le signataire s'engage à fournir, dans le délai de quinze jours de la date des présentes

- les documents indiqués sur la fiche « documents à demander » jointe (verso)
- un engagement de caution régulier (imprimé remis pour le remplir)
- une assurance **multirisques** (en précisant bien : dégâts des eaux et bris de vitres) ou attestation de celle des parents
- la justification de l'Établissement fréquenté pendant l'année scolaire dont il s'agit

Tout refus de fournir les pièces dont il s'agit dans le délai indiqué sera considéré comme un désistement, par déchéance du terme, sans qu'il soit nécessaire pour le Foyer de faire une quelconque démarche, ni de délivrer une mise en demeure.

Le signataire reconnaît qu'il lui a été remis ce jour, un exemplaire du règlement intérieur du logement-foyer, dont il accepte toutes les conditions. Ce règlement sera joint au contrat qui sera signé ultérieurement. Il s'engage également à faire contradictoirement un état des lieux, à son arrivée et à signer le bail dont un projet lui a été présenté.

La Directrice du logement-foyer s'engage à faire connaître sa décision définitive dans la quinzaine de la réception des documents fournis

Fait à Caen, en double exemplaire le

(Faire précéder la signature de la mention " lu et approuvé ")

Documents à demander

A la (ou aux) personne(s) qui se porte(nt) caution.

- les 3 derniers bulletins de salaires **ou** dernier avis d'imposition (photocopie)
- les trois dernières quittances de loyer **ou** taxe foncière si la caution est propriétaire (photocopie)
- s'il s'agit d'un ménage, la photocopie de la première page du livret de famille

S'il s'agit d'un ménage l'acte de caution solidaire (imprimé fourni par le foyer) doit être écrit par l'un des conjoints et l'autre conjoint doit signer.

S'il s'agit de personnes qui ne vivent pas ensemble, il est nécessaire que chacun écrive un acte de caution.

Si la caution n'est pas rédigée sur place, faire légaliser la signature ou les signatures par le Maire de la Commune.

- Joindre la photocopie de la carte d'identité des personnes qui se portent « caution ».

Foyer de la Visitation

3, rue de l'Abbatiale

14000 CAEN

Tél. 02.31.86.19.40

Email : foyer.visitation@orange.fr

Site : www.foyer-visitation-caen.fr